

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Règlement financier 2026 / 2027



Mode de règlement

Règlement par 10 prélèvements mensuels d'octobre à juillet le 5 de chaque mois

Ou une fois par chèque à réception de la facture annuelle.

FRAIS FIXE des contributions financières		Montant annuel		
Contribution Familiale		PREPAS	BTS	
Contribution Familiale		2 172,00 €	1 918,00 €	
Fournitures pédagogiques et activités parascolaires (sous réserve d'ajustement)		PREPAS 1	PREPAS 2	BTS
Trousse à dissection - Prépas 1ère année		24,00 €		
Lunette de protection - Prépas 1ère année		2,50 €		
Séjour Ski (janvier) - Prépas 1ère année		Env 450 €		
Séjour Géologie - Prépas 2ème année			Env 450 €	
Voyage des CI1				Env 500 €
Pochette téléphone				
Participation sortie scolaire		40,00 €		40,00 €
FRAIS ANNEXES : FOYER		Montant annuel		
Régime foyer				
Le régime du foyer comprend de façon non dissociable la chambre et les repas (matin et soir) du lundi au vendredi.			Il n'y a	
pas de prestation de restauration les week end et jours fériés.				
Chambre , tarif annuel quelle que soit la section :		3 250,00 €		
Repas petit déjeuner et diner par jour (du lundi au vendredi)		10,60 €		
Toutefois en cas de force majeure, un étudiant pourra quitter sa chambre en respectant un préavis d'un mois.				
Fonds de solidarité				
Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière à l'établissement (projets, investissement équipements... 90€ (soit 9€ par mois), 180€ (soit 18€ par mois), 270€ (soit 27€ par mois) La demande de participation s'effectuera via un google form le 1/09/2026				
Fonds de dotation Assomption France				
Dispositions relatives aux dons au Fonds Assomption France Toutes les familles de l'établissement ont la possibilité de faire un don, unique ou régulier, au Fonds de dotation Assomption France. Ce Fonds soutient toute action d'intérêt général contribuant à promouvoir toutes initiatives, actions, investissements dans le domaine éducatif et culturel dès lors que ces derniers répondent aux valeurs d'humanité et de solidarité véhiculées par le réseau Assomption. Retrouvez toutes les informations sur le site Assomption France, www.assomption-france.org rubrique « Faire un don ».				